

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Document 204037

Les problèmes de financement des soins de santé au Canada peuvent être réglés par une nouvelle approche de projection des coûts.

(CALGARY, le 16 juin 2004) – L'urgence d'élaborer une nouvelle approche de la projection des coûts des soins de santé au Canada se fait sentir, autrement les problèmes de financement continueront de s'aggraver. C'est ce que l'Institut Canadien des Actuaires a annoncé aujourd'hui au cours de son assemblée annuelle, où plus de 300 actuaires se sont réunis pour discuter des enjeux importants en assurance publique et privée.

Selon Mike Lombardi, président de l'ICA, « le temps presse pour le pays, dans son ensemble, de rétablir la santé financière des soins de santé. La capacité de prévoir et de gérer de façon précise et objective les coûts reliés aux soins de santé est un élément essentiel des régimes d'assurance-maladie qui brille par son absence, tant au niveau fédéral que provincial. La création d'un Bureau de l'actuaire de l'assurance-maladie aiderait à corriger cette lacune importante en y apportant l'expertise nécessaire à l'aide de méthodes déjà utilisées par les gouvernements dans d'autres domaines et qui assure un financement stable des régimes publics d'assurance. »

« Chose incroyable, il n'y a pas d'agence gouvernementale ayant la responsabilité d'évaluer régulièrement la viabilité à long terme du financement public des soins de santé » ajoute-t-il. « Il n'y a pas d'obligations légales de procéder à un examen actuariel régulier de l'assurance-maladie, contrairement aux autres régimes publics d'assurance tels le Régime de rentes du Québec (RRQ), le Régime de pensions du Canada (RPC), le régime d'assurance-emploi (AE) et les régimes d'assurance contre les accidents du travail. De plus, les régimes privés d'assurance ont l'obligation d'inclure un rôle actuariel dans la prise de décisions. »

Un Bureau de l'actuaire de l'assurance-maladie permettrait de profiter de nombreux avantages essentiels, par exemple :

- fournir des projections financières et une surveillance des coûts selon une base actuarielle, afin de prendre des décisions réalistes relativement à la conception et à l'établissement des budgets des régimes d'assurance-maladie;
- regrouper le travail d'économistes, de démographes, de planificateurs sociaux ainsi que d'autres spécialistes et d'utiliser les connaissances en probabilité, en statistiques, en finances et au niveau des risques afin d'établir une compréhension globale de tous les intrants à la planification financière et à la mise en œuvre de l'assurance-maladie;

- étudier et produire des rapports sur les conséquences financières d'événements futurs incertains qui ont une incidence sur les coûts de l'assurance-maladie, tels les changements démographiques et économiques, les nouvelles technologies médicales et la suffisance actuelle et future des options de financement.

Le Bureau de l'actuaire de l'assurance-maladie fournirait des conseils objectifs et indépendants directement aux décideurs politiques tant au niveau fédéral que provincial et produirait des rapports indépendants au Parlement et aux assemblées législatives.

M. Lombardi précise que « les actuaires possèdent des compétences uniques puisqu'ils sont les seuls professionnels formés pour établir la situation financière et les risques à court et à long terme des régimes d'assurance ».

« L'actuariat est la discipline la plus apte à fournir des conseils sur la quantification de facteurs complexes multiples et de prévoir les coûts et les conséquences des changements qui peuvent influencer la capacité d'un régime de respecter ses engagements. »

Il existe de nombreux exemples dans divers domaines illustrant les succès de l'utilisation de la science actuarielle. M. Lombardi ajoute que « le gouvernement canadien lui-même, ainsi que les gouvernements provinciaux, ont inscrit le rôle de l'actuaire dans la loi comme étant une partie intégrale du RPC/RRQ, de l'AE et des régimes provinciaux d'assurance contre les accidents du travail. La loi exige également que les sociétés d'assurance nomment un actuaire désigné afin de s'assurer que leurs ressources financières soient suffisantes pour respecter leurs obligations actuelles et futures. »

« Puisque nos gouvernements exigent de la part des régimes d'assurance privés et gouvernementaux d'inclure un rôle actuariel essentiel, pourquoi n'en serait-il pas de même pour l'assurance maladie, qui représente le régime public d'assurance le plus important au Canada? » demande M. Lombardi.

Il indique que « le régime d'assurance-maladie financé par l'état n'est présentement pas viable financièrement, au niveau du financement actuel et au niveau des modèles de planification. En 2003, selon les tendances actuarielles historiques, le Canada devrait avoir investi près de 100 milliards de dollars de fonds publics pour répondre à la demande. Actuellement, 85 milliards ont été investis, il y a donc un manque à gagner de 15 milliards de dollars. »

M. Lombardi ajoute que « même si plus d'argent est nécessaire, cela ne suffit pas. Une analyse fiable des coûts est également nécessaire afin d'orienter les décisions de politiques publiques cruciales que les Canadiens doivent prendre, comme les promesses de financement du gouvernement fédéral et la réinsertion des primes en assurance santé de l'Ontario (OHIP). »

« En terminant, dit-il, le Bureau de l'actuaire de l'assurance-maladie utiliserait des modèles actuariels uniques qui tiennent compte des besoins pour les services et le coût de livraison de ces services, adaptables aux facteurs de risques et aux incitatifs, comprenant des prévisions, qui peuvent être évalués selon divers scénarios et analysés quantitativement et en utilisant un jugement clinique. »

« Une évaluation actuarielle permettra aux gouvernements de tenir leurs promesses faites aux Canadiens que les ressources seront adéquates pour répondre aux besoins en assurance-maladie. »

-30-

Pour obtenir plus de précisions, prière de contacter :

Daniel Lapointe, directeur général, 613-236-8196, poste 0.

L'Institut Canadien des Actuaires est l'organisation nationale de la profession au Canada. Il a pour vocation de servir le public en fournissant des services et conseils actuariels de la plus haute qualité. À cet effet, il favorise l'avancement des sciences actuarielles et parraine des programmes d'éducation et de qualification à l'intention des membres et des futurs membres. Il gère des programmes pour s'assurer que les services actuariels fournis par ses membres répondent aux normes professionnelles reconnues. L'Institut fournit également des services à des actuaires du Canada afin de les aider à s'acquitter de leurs responsabilités professionnelles.

www.actuaires.ca